

QUE SE PASSE-T-IL EN FRANCE?

John J. Janc

Professeur de français émérite, Minnesota State University, Mankato

[Ces observations ont été faites du 17 décembre 2016 au 12 janvier 2017.]

Après un automne clément, les Français étaient contents de passer les fêtes de fin d'année tranquilles en famille. Ils ont peu parlé politique, Sarkozy ayant été défait dans la primaire de la droite et Hollande ayant retiré ses billes du jeu. Ils parlaient toujours du Brexit, de l'élection de Trump qui faisait peur à pas mal de monde et de l'avenir du pays. Le climat de peur répandu en France, les nombreux jours de grève et les différentes attaques avaient dégoûté non seulement les Français mais aussi les touristes.

LA LANGUE (Il est à noter que nous ne donnons pas toutes les définitions des mots et des expressions.)

- On dit une «année lumière».
- Quelqu'un qui «gamberge» réfléchit, médite.
- Celui qui «brise l'omerta» trahit la loi du silence.
- Un «merle blanc» est une chose rare, difficile à trouver.
- Quelqu'un qui est «débarqué» est licencié sans douceur.
- Quelqu'un qui est têtu «en diable» l'est extrêmement, terriblement.
- Une personne qui va «mettre la viande dans le torchon» va se coucher.
- Quand on «inverse la vapeur», on change sa façon d'agir, on fait demi-tour.
- Une «moufle» est un gant pour lequel il n'y a de séparation que pour le pouce.
- Quelqu'un qui «fait cavalier seul» agit sans l'aide de personne, se débrouille tout seul.
- Quelqu'un qui «laisse pisser le mérinos (le mouton (pop.))» laisse aller, laisse tomber les choses.
- Quelqu'un qui a un ton «rogue» ou un air «rogue» est arrogant, plein de morgue.
- Quand on «fait avec les moyens du bord», on se contente des ressources dont on dispose.
- Quand on sort quelque chose du four, on utilise une «manique» pour se protéger de la chaleur.

- Si l'on «louche (fam.)» sur quelque chose/quelqu'un, on le convoite, le regarde avec envie.
- Un «aréopage» est une assemblée de personnes particulièrement compétentes dans leur domaine.
- Une poitrine ou une chevelure «opulente» est très développée, est plantureuse, a des formes pleines.
- Quelqu'un qui arrive le «bec enfariné» (la gueule, la goule) arrive avec une confiance naïve, ridicule.
- Quand on «a la tête dans le sac», on est mal réveillé, on ne se sent pas bien, surtout après avoir fait la fête.
- Une personne qui est «triée sur le volet» a été triée méthodiquement, a été choisie avec soin.
- Une personne qui «a l'œil américain» comprend rapidement, ne laisse rien passer, détecte le moindre détail.
- Un «bouc (barbe)» est une barbiche au niveau du menton. Normalement il se porte avec une moustache.
- Quelqu'un qui «va à un train de sénateur» a une démarche lente, se déplace avec beaucoup de lenteur, travaille lentement.
- Un individu qui se fait «carotter» (fam.) se fait extorquer, escroquer, voler. On peut «carotter» quelqu'un en utilisant la ruse.
- Quand quelque chose ne coûte rien, ne nécessite pas de grande dépense, de grands efforts, on peut dire que cela «ne mange pas de pain».
- Quant on «se tire une balle dans le pied», on agit contre son propre intérêt, on fait quelque chose qui va à l'encontre de son propre intérêt.
- Quand on fait quelque chose à sept, huit, dix heures «tapantes» («pétantes» (fam.)), on le fait à telle ou telle heure précise, pile (à l'heure).
- Quand on quitte n'importe quelle fonction, on «rend son tablier». Par extension, on démissionne. Ce n'est pas forcément professionnel.
- Un «salto» est un saut au cours duquel le corps du gymnaste réalise dans l'espace un tour complet autour de son axe horizontal. On «fait un salto».
- Quelqu'un qui «est en sucre» est fragile, susceptible. Quelqu'un qui «n'est pas en sucre» est solide, est suffisamment fort pour affronter tout obstacle.
- Quelqu'un qui «prend le chou (la tête)» à quelqu'un l'énerve. Quelqu'un qui «se prend le chou (la tête)» va se concentrer de façon excessive sur un sujet.
- Une personne qui «est dans les clous» se conforme aux règles qui lui sont imposées. On peut refuser de rentrer dans les clous. Cette expression veut dire aussi que l'on respecte les délais («pour un budget, un devoir, etc.).

- Si l'on «tient la dragée à quelqu'un», on le fait longtemps attendre. Quand on «tient la dragée haute», on fait sentir son pouvoir à quelqu'un; on fait attendre longtemps quelqu'un et ne lui procurer qu'une petite partie de ce qu'il attend.
- Quand on veut savoir ce qui est arrivé, advenu, à quelque chose, ce que quelque chose est devenu, on peut dire «quid de» plus la chose en question (de la paix, de l'économie florissante, etc.).
- Un «hébergeur» héberge un site internet. Il fournit les moyens techniques (serveur, connexions, etc.) qui permettent au site de fonctionner et qui permettent également aux internautes d'y accéder
- Quand on «tombe dans la gueule du loup», on tombe dans un piège. On se fait coincer, prendre malencontreusement. Quelqu'un qui «se jette dans la gueule du loup» va imprudemment vers le danger.

- La carte d'électeur doit-elle être présentée au bureau de vote le jour du scrutin pour pouvoir voter ? Non, ce n'est pas obligatoire. Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...) est suffisante.
- Depuis le début de l'année, les défunts sont, par défaut, donneur d'organes. En ce qui concerne le prélèvement d'organes, l'avis de la famille du défunt n'est plus pris en compte. Seule l'inscription ou non sur le registre des refus fait loi.
- Un «tourniquet» est un appareil placé dans certaines entrées qui ne laisse passer qu'une personne à la fois (à l'entrée du métro, des musées etc.). Une porte «tambour» est généralement constituée de quatre ailes vitrées qui tournent dans le même sens.
- Il faut faire attention au verbe «voyager». On voyage en voiture, en avion, etc. On voyage dans tel ou tel pays. Quand on se rend d'un endroit à un autre, on utilise le verbe «aller»: L'été passé, je suis allé à Lyon. On peut dire aussi «J'ai fait un voyage à Lyon».
- Un «blister» est un emballage composé d'une cartonnette (la partie en carton d'un blister) ou d'une feuille de plastique souvent imprimé. Cet emballage permet la présentation de produits pour la vente unitaire. Il est réservé aux articles de petites et moyennes dimensions vendus en libre-service et aux supermarchés. Les blisters emballant journaux et publicité sont interdits.
- On parle du sens du goût. Quelque chose peut avoir un goût bizarre. On peut goûter à quelque chose quand on le goûte pour la première fois en petite quantité. On peut avoir un goût pour quelque chose. On peut prendre goût à quelque chose. Quelque chose peut avoir bon ou mauvais goût ou pas de goût.

Quelque chose est salé, délicieux, amer, etc. Quelque chose a le goût de vanille, chocolat, cannelle, etc. Le verbe «goûter» plus un objet direct existe pour vérifier la saveur d'un aliment (l'assaisonnement d'un plat).

LES SONDAGES

- 35,5% des collégiennes se considèrent trop grosses malgré un poids normal.
- 49,8% des jeunes de 11 ans ont déjà bu de l'alcool. À 15 ans, presque 80% des ados ont goûté à un verre de vin.
- 49% des personnes âgées de 60 ans travaillent à temps complet (36%) ou à temps partiel (13%). Le taux de chômeurs âgés de 60 ans est de 11%.
- 56% des Français ont affirmé qu'ils ont respecté leurs résolutions prises début 2016. 93% ont dit qu'ils en ont pris cette année. Les hommes ont insisté sur le sport, les femmes pensent au régime.

TRANSPORTS

- La liaison ferroviaire CDG Express mettra l'aéroport de Roissy à vingt minutes de Paris en 2023.
- «L'autopartage» ou «automobile en libre-service» permet à l'utilisateur d'utiliser une voiture pendant les périodes pour lesquelles il en a besoin.
- Depuis le 1^{er} janvier, les vitres du pare-brise et les vitres latérales avant, côté conducteur et côté passager, des automobiles doivent avoir une transparence suffisante, aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du véhicule. Le fait de circuler avec un véhicule ne respectant pas cette obligation sera puni d'une amende de 135 € et de la réduction de trois points du permis de conduire. Le véhicule pourra aussi être immobilisé.

LA NOURRITURE

- Il ne reste que six champignonnières en Île-de-France.
- 54% des Français n'ont encore jamais mangé de caviar.
- Un Français jette en moyenne 20 kg d'aliments par an dont 7 kg sont des produits encore emballés.
- La Chine est le premier importateur mondial de vins de Bordeaux. Les ventes de bordeaux reculent en France.

- Certains Français mangent pas mal de «cake» aux fruits confits pendant les fêtes de fin d'année. Il existe plusieurs sortes de cake: cake au chocolat, aux amandes, à l'orange, etc.
- Si l'on mange de la terrine de canard, il est fort possible que l'on mange du porc aussi. La réglementation en vigueur permet d'estampiller «terrine de canard» un produit ne contenant que 20% de viande de canard.

LA VIE DE TOUS LES JOURS

- Les parents paient le permis de conduire pour 84% des jeunes.
- En France, 3 000 à 8 000 personnes meurent de la grippe chaque année.
- Le 1^{er} arrondissement de Paris est n° 1 pour les violences physiques.
- En dix ans, le nombre de SDF (sans domicile fixe) a augmenté de 50% en France.
- Les Français achètent de plus en plus de platines car ils aiment écouter un vinyle (=disque microsillon).
- Le budget allemand de la défense a dépassé celui de la France pour la première fois.
- Les 14 musées de Paris ne connaissent pas la crise. Carnavalet est fermé pour trois ans de travaux.
- Catherine Laborde, la présentatrice de la météo de TF 1, a présenté son dernier bulletin le 1^{er} janvier.
- Depuis le 1^{er} janvier, on ne peut acheter en France que des paquets de cigarettes neutres (sans logo et de couleur vert olive).
- Chez les garçons nés en 2015, les noms de Gabriel, Jules et Lucas dominent chez les garçons. Louise, Emma et Jade dominent chez les filles.
- Dans le Sud-Ouest de la France, le Québec et d'autres régions francophones, on dit «une chocolatine». Ailleurs en France, on dit «un pain au chocolat».
- Ceux qui divorcent n'ont plus besoin de passer devant un juge en cas de consentement mutuel (divorce à l'amiable). Un notaire enregistre l'acte.
- Les salariés qui aident un proche malade, âgé ou handicapé, peuvent bénéficier d'un congé sans solde de trois mois renouvelable une fois.
- Selon la Cour européenne des droits de l'homme, les parents musulmans ne peuvent pas exiger que leurs filles, au nom de la religion, soient exemptées de cours de natation mixte à l'école.
- 50 000 Français meurent chaque année à cause de l'alcool. À peu près 10 millions sont des buveurs excessifs (plus de 14 verres par semaine pour les femmes, 21 pour un homme).

- Les sacs en plastique non biodégradables ont été remplacés par des sacs en carton, en papier, en matériaux biosourcés ou réutilisables. Tous les sacs distribués dans les magasins doivent répondre à ces critères.
- A la fin de l'année 2016, le Parlement a interdit les châtiments éducatifs. Le Code civil exclut «tout traitement cruel, dégradant ou humiliant, y compris tout recours aux violences corporelles». Le coupable ne court aucun risque car la mesure est purement symbolique. 85% des Français ont recours à cette méthode (fessée, gifles, etc.).
- En 2017, les dates des soldes sont les suivantes: pour les soldes d'hiver, du mercredi 11 janvier au mardi 21 février inclus; pour les soldes d'été, du mercredi 28 juin au mardi 8 août. Des dates dérogatoires sont appliquées à certains départements frontaliers et en outre-mer (sauf à Mayotte où les soldes ont lieu aux mêmes dates qu'en métropole).
- L'État accorde un financement public aux campagnes électorales. Pour l'élection présidentielle, chaque candidat officiel reçoit 153 000 €. Tout candidat présent au premier tour est autorisé à dépenser 16,85 millions d'€. Ceux qui recueillent plus de 5% des suffrages exprimés ont droit à un remboursement de 47,5% de ce plafond. Les candidats du second tour bénéficient d'un plafond de 22,5 millions d'€ remboursés à 47,5%.

L'ÉDUCATION

- Quand on fait du «e-learning», on suit le cours à distance grâce à internet. Un professeur est disponible par «chat» en temps réel pour répondre aux questions.
- La «classe inversée» est de plus en plus répandue en France. Au lieu d'écouter le professeur en classe, on lit sa leçon ou on la visionne à la maison. Une fois de retour en cours, les étudiants discutent de ce qu'ils ont appris chez eux.
- Le calendrier des vacances scolaires: Prérentrée des enseignants le mercredi 31 août 2016 pour les professeurs, le jeudi 1^{er} septembre pour les élèves. Vacances de Toussaint: du mercredi 19 octobre au jeudi 3 novembre; Vacances de Noël: du samedi 17 décembre au mardi 3 janvier 2017; Vacances d'hiver: du samedi 18 février au lundi 6 mars 2017 (zone A), du samedi 11 février au lundi 27 février 2017 (zone B) et du samedi 4 février au lundi 20 février (zone C); Vacances de printemps: du samedi 15 avril au mardi 2 mai (zone A), du samedi 8 avril au lundi 24 avril (zone B) et du samedi 1^{er} avril au lundi 18 avril (zone C); Fin des cours: samedi 8 juillet.

1) LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE EN GÉNÉRAL

- La truffe noire du Périgord coûtait 1 000 € le kilo cette année.
- Les Français ont acheté en moyenne 1,54 kg de chocolat pendant les fêtes.
- De plus en plus de Français choisissent de passer la soirée du 24 décembre avec des amis plutôt qu'en famille.
- En bas des Champs-Élysées, le marché-village de Noël était de retour avec 180 chalets, un manège, des jeux pour enfants et une énorme patinoire.
- Planté de sapins et recouvert de neige, le stade Charlety est devenu une station de ski du 19 au 29 décembre. Il a accueilli les plus jeunes (de 3 à 17 ans) pendant les vacances de Noël.
- 59% des Français avaient prévu un budget pour les dépenses liées aux fêtes. Le budget moyen était de 555 €, soit l'équivalent d'un demi mois de salaire pour une personne payée au smic.
- De plus en plus de commerçants investissent un local ouvert pour une période donnée. Ces «boutiques éphémères» s'appellent aussi des «pop up store». Normalement ils plient boutique entre le 25 et le 31 décembre.

2) NOËL

- Le smartphone était l'un des cadeaux les plus offerts pour les fêtes de fin d'année.
- La revente des cadeaux sur Internet est devenue tout à fait acceptable de nos jours. On peut en trouver dès le 24 décembre au soir.
- On souhaite «joyeux Noël» plutôt le jour de Noël. Quand on part en vacances avant Noël, on dit «joyeuses fêtes (de fin d'année)». On peut se souhaiter la bonne année tout le mois de janvier à partir du 31 décembre à minuit.
- Plus de 6,5 millions de sapins sont achetés chaque année en France dont 5,5 millions de sapins naturels et 1 million d'artificiels. Près de 9 Français sur 10 en ont décoré un. Certains Français l'enlèvent le 25, d'autres le laissent jusqu'à la Chandeleur.
- A l'entrée des églises le 24 et 25 décembre, il y avait des barrières métalliques ainsi que des barrières en béton, des policiers en civil, des gendarmes et des militaires. Il est à noter qu'il y a de moins en moins de messes de la nuit de Noël célébrées à minuit. Elles sont célébrées plus tôt dans la soirée. Nombreux sont les fidèles qui préfèrent commencer la soirée par la messe et la finir par le réveillon.

3) LA SAINT-SYLVESTRE

- 945 voitures ont été brûlées ou endommagées la nuit du 31 décembre.
- 9 Français sur 10 ont consommé de l'alcool le soir de la Saint-Sylvestre.
- On se souhaite de moins en moins la bonne année par SMS, les Français préfèrent de plus en plus utiliser leur smartphone.
- En France, plus de 100 000 policiers, gendarmes et renforts militaires ont été déployés pour veiller sur le réveillon de la Saint-Sylvestre.

LES MOYENS DE TRANSPORT

- Les conducteurs et les passagers de motos et de scooters doivent porter des gants depuis le 20 novembre 2016.
- La nouvelle carte de la SNCF appelée «Happy Card» est destinée aux jeunes qui ont entre 16 et 27 ans. Ils peuvent voyager de manière illimitée dans les TGV et les Intercités moyennant un abonnement de 79 € par mois. Cette nouvelle carte exige un engagement de trois mois minimum.
- La fouille des bagages par les agents de la sûreté ferroviaire SNCF est autorisée. Il leur faut le consentement du voyageur. En cas de refus, on peut lui refuser l'accès au train.
- Dans certains trains, la présence de contrôleurs armés est autorisée. Sur certaines lignes, on trouve encore un service de restauration ambulante (un agent avec un chariot comme dans le temps).
- Tout retard d'au moins 30 minutes est indemnisé par la SNCF sur les TGV et les Intercités. Sur ce type de train, cette nouvelle règle s'applique à tout type de retard, y compris ceux dont la SNCF n'est pas responsable, comme les intempéries par exemple. Autrefois, la SNCF n'indemnisait les passagers qu'en cas de retard qui lui était imputable. Pour un retard de 30 à 119 minutes, le montant de l'indemnisation s'élève au moins à 25% du prix du billet. En cas de retard entre 120 et 179 minutes, l'indemnisation passe à 50% et, à partir de 180 minutes, à 75%.

LES SITES TOURISTIQUES

- La ville de Bordeaux a été désignée par le guide «Lonely Planet» comme la destination la plus attractive au monde. Le 2 janvier, le *Los Angeles Times* a placé la ville en tête des villes à visiter. En 2017, Bordeaux ne sera qu'à un peu plus de deux heures de TGV de Paris.
- A partir du 1^{er} avril, les touristes pourront admirer les jardins à la française de Chambord tels qu'ils furent créés au 18^e siècle. Commandés par Louis XIV en

1680, ils ne furent terminés qu'en 1734 sous Louis XV. Ils sont composés de 600 arbres, 800 arbustes et 15 250 plantes.

L'ÉCONOMIE

- Un employeur n'a pas le droit de verser les salaires de plus de 1 500 € par mois en espèces.
- La vie coûte 9% plus cher à Paris qu'en province. Tous les services sont plus chers autour de la capitale.
- Le smic n'a pas été augmenté en janvier 2017. Un salarié au smic touche 9,76 € brut par heure ce qui fait un salaire mensuel brut de 1 480,27 €.
- En 2016, de nombreux jours fériés sont tombés le dimanche. En 2017, les Français ont droit à six week-ends de trois jours et probablement deux de quatre jours.
- Tout travailleur dans le secteur bâtiment et travaux publics (BTP) doit se munir d'une carte d'identité personnelle et sécurisée. Le gouvernement veut lutter contre le travail illégal.
- Depuis 1^{er} janvier, les employeurs peuvent remettre les fiches de paie de leurs salariés par voie électronique. Ces derniers peuvent refuser d'abandonner la fiche papier. Les nouvelles feuilles dématérialisées sont consultables sur le web pendant 50 ans ou jusqu'aux 75 ans de l'employé.
- Si l'on travaille pour une société d'au moins 50 salariés, on a droit à la «déconnexion». La loi veut assurer le respect des temps de repos et de congés ainsi que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les entreprises concernées doivent mettre en place des instruments de régulation de l'outil numérique (smartphone, messagerie électronique, e-mails, etc.). Les salariés ne sont plus obligés de regarder leurs e-mails professionnels en dehors des heures de travail.